



La Confédération Générale du Travail

**« Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public »**

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1391 du 16 novembre 2011

Sommaire

	<u>Pages</u>
1. Agenda	2
2. Infos brèves	2
3. Elections du 20 octobre 2011 :	
- Communiqué fédéral	3-4
- Communiqué UGFF-CGT	5-7
4. 5 janvier 2012 : journée d'étude fédérale sur les nouvelles règles de représentativité	8
5. C.H.S.C.T. : lettre au Secrétaire Général du Ministère	9
6. Agence des voies navigables :	
- Comité de suivi du 28 octobre 2011	10-11
- - Projet de loi en discussion à l'Assemblée Nationale	12-14
7. Evolution du R.S.T. : Réunion au Cabinet du 8 novembre 2011	15-18
8. Réunion UGFF/FDSP du 10 novembre sur la mise en place des groupes de travail permanents	19-20

Bulletin hebdomadaire de liaison, de documentation et d'information syndicale de la Fédération Nationale CGT de l'Équipement et de l'Environnement –
Siège social : 263, rue de Paris - Case 543 – 93515 MONTREUIL CEDEX – Imprimé dans nos locaux – Téléphone : 01.48.18.82.81 – Télécopie : 01.48.51.62.50 –
E-mail : fd.equipement@cgt.fr - Site Internet : www.equipement.cgt.fr - Directeur de publication : J.M. RECH – abonnement annuel : 5,34 €,
plus numéros spéciaux : 8,23 € - CPPAP : 0714 S 06937. ISSN 1277-6459



AGENDA

Jeudi 17 novembre 2011 :

Commission Exécutive de l'OFICT

Jeudi 17 novembre 2011 :

Réunion Confédérale sur les élections du 20 octobre F.P.

Jeudi 17 novembre 2011 :

OS/DGITM sur types d'emplois à l'ANVN

Lundi 21 au vendredi 25 novembre 2011 :

Congrès de la Fédération CGT des Transports

Lundi 21 novembre 2011 :

Bureau de l'UGFF

Lundi 21 novembre 2011 :

OS/DRH sur ingénierie aéroportuaire

Lundi 21 novembre 2011 :

OS/Cabinet du MEDDTL sur le RST

Mardi 22 et Mercredi 23 novembre 2011 :

Journée d'étude UGFF sur l'action sociale

Mardi 22 et Mercredi 23 novembre 2011 :

Commission Exécutive Fédérale

Mercredi 23 novembre 2011 :

OS/DGITM cartographie des emplois à l'ANVN

Mercredi 23 novembre 2011 :

OS/DRH : sur Contractuels des EPA de l'Environnement

Jeudi 24 novembre 2011 :

Réunion de la C.F.C. Fédérale

Vendredi 25 novembre 2011 :

Réunion FNEE/SYAC/UGFF sur les IPEF

Mardi 29 novembre 2011 :

Rencontre FNEE et FNPD sur la convention dans les ports

Mardi 29 novembre 2011 :

CGT/CGEDD sur le télétravail

Mercredi 30 novembre 2011 :

Secrétariat Fédéral

Vendredi 2 décembre 2011 :

OS/Cabinet réunion conclusive sur le RST

Samedi 3 décembre 2011 :

Action confédérale des originaires de l'outre-mer

Mardi 6 au vendredi 9 décembre :

Conseil national du SNPTRI

Mardi 6 décembre 2011 :

Bureau de l'UGFF

Jeudi 8 décembre 2011 :

OS/CGEDD, étude de situation du corps des Attachés d'Administration

Jeudi 8 décembre 2011 :

Groupe d'échanges du MEDDTL

Lundi 12 décembre 2011 :

Invitation de l'espace vie syndicale de la CGT pour une réunion sur le canal Seine Nord à Saint Quentin (02)

Mercredi 14 décembre 2011 :

Secrétariat Fédéral

Mercredi 14 décembre 2011 :

Bureau de l'UIT

Mercredi 14 décembre 2011 :

OS/DGITM sur cartographie des emplois à l'ANVN

Mercredi 14 décembre 2011 :

Rencontre du collectif fédéral retraité avec secteur mer et environnement

Jeudi 15 décembre 2011 :

Commission Exécutive de l'UGFF

Vendredi 16 décembre 2011 :

CGT/DRH du MEDDTL et MAAPRAT sur fusion des corps d'ingénieurs



INFOS BREVES



CRISE FINANCIERE, DETTE ET AUSTERITE Réaction de la CGT au sommet européen et au discours de Nicolas SARKOZY

Les rodomontades du Président ne trompent personne. Les décisions du Sommet du 26 octobre, loin de sauver l'Europe et la France, enfoncent un peu plus le continent dans l'impasse. On ne desserre pas l'étau de la dette. On continue d'alimenter les marchés financiers, on les alimente par de nouveaux endettements. Le Fonds Européen de Stabilité Financière (FESF) au lieu de servir de pare-feu va nourrir l'incendie.



CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE Election du président : la CGT n'a pas pris part au vote

Mise en place du nouveau conseil d'administration de la CNAV le 4 novembre 2011

La CGT n'a pas pris part au vote pour l'élection du président du nouveau conseil d'administration mis en place le 4 novembre, en expliquant sa position de façon transparente. La délégation CGT a rappelé son désaccord avec le mode de scrutin actuel qui s'effectue par tête, collèges des salariés et des employeurs confondus. Le vote par collège devrait être la règle. Nous considérons qu'une présidence revenant aux organisations syndicales de salariés doit être discutée et validée entre elles, sans interférence de la partie patronale et vice-versa, bien évidemment.



SALARIES SANS-PAPIERS De nombreux salariés sans papiers occupent depuis ce matin les salons Hoche à Paris

Le 18 mai 2011, 12 salariés haïtiens « sans papiers » travaillant dans les Salons Hoche au 9 avenue Hoche, Paris 17^{ème}, s'étaient mis en grève pour faire valoir leurs droits de salariés :

- ✓ Re-qualifier leurs contrats en CDI après des années comme « extra »,
- ✓ Faire payer le nombre impressionnant d'heures supplémentaires non payées,
- ✓ Réintégrer ceux qui avaient été licenciés parce qu'ils réclamaient leurs droits,
- ✓ Régulariser leur situation administrative.

Suite à ce mouvement de grève, la direction de l'entreprise avait fini par signer des contrats de travail en CDI pour chacun d'eux et la préfecture de police de Paris avait reçu l'ensemble des dossiers en vue de la régularisation de ces salariés.



SALAIRES Il est urgent d'augmenter les salaires

L'indice des prix à la consommation en France a augmenté de 0,2 % en octobre par rapport au mois précédent et a franchi le seuil entraînant une revalorisation automatique du SMIC. Il s'agit donc d'une augmentation mécanique et non d'une mesure gouvernementale.

Gouvernement, Président de la République en tête, n'ont en effet, jamais donné le moindre coup de pouce au SMIC depuis ces 5 dernières années et ont, au contraire, encouragé les bas salaires en maintenant les dispositifs d'exonération sur les bas salaires, véritables trappes à bas salaires. Cette revalorisation automatique est largement insuffisante non seulement pour les 2,3 millions de salariés concernés qui percevront 1 094,71 euros net mensuel, mais aussi pour les autres salariés dont le revenu moyen se situe à, à peine 1 600 euros, sans parler des millions de salariés qui subissent la précarité et le temps partiel.

suite sur : www.cgt.fr



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

COMMUNIQUÉ

Elections du 20 octobre 2011 au Comité technique du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL)

La CGT progresse et reste la première organisation syndicale !

Les résultats définitifs de l'élection au Comité technique ministériel (CTM) ont été proclamés par le ministère le 3 novembre 2011.

Avec un taux de participation de 68,9% (+ 3% par rapport à 2008) la liste commune CGT-FSU^(*) a obtenu 35,1% (6 sièges) loin devant les autres syndicats : FO 24 % (4 sièges) ; CFDT : 15,4 (3 sièges) ; UNSA : 14,2% (2 sièges) ; Solidaires : 5,1% (0 sièges) ; CFTC-CGC : 3,5% (0 sièges) ; SNCTA : 2,7% (0 sièges).

Par rapport aux précédentes élections de 2008, il est difficile de faire des comparaisons car le corps électoral a changé et les effectifs ont diminué.

En effet, le nombre d'inscrits était de 108 781 alors que, pour cette élection, il est de 83 509. Cette perte d'effectif est essentiellement due aux 20 800 agents d'exploitation votant à plus de 70% CGT qui ont été transférés à la Fonction publique territoriale.

A ceci s'ajoute les personnels affectés au MEEDTL des corps à gestion Industrie ou Agriculture qui ont voté cette fois-ci aux Comités techniques ministériels des Finances ou de l'Agriculture.

Cependant, en isolant les personnels d'exploitation transférés dans le calcul par rapport à 2008, la CGT progresse de +2%.

Même si il est toujours difficile de tirer des conclusions sur une première (liste commune CGT-FSU), on peut noter un accueil favorable puisque les résultats sont en progression par rapport à 2008 à corps électoral constant.

En votant majoritairement CGT dans des services très différents, avec une grande diversité de qualifications (agent d'exploitation, dessinateur, ingénieur, économiste, technicien, secrétaire administratif, contrôleur, géographe, gestionnaire, chercheur, attaché d'administration, adjoint administratif, personnels de l'aviation civile, prévisionniste météorologue, ouvrier des parcs et ateliers, garde des parcs naturels nationaux, personnels du maritime, urbaniste...), les personnels du ministère expriment avec force que le service public est notre richesse commune.

Ce vote constitue une condamnation claire des politiques régressives portées notamment par la révision générale des politiques publiques (RGPP). Chacun devra en tenir compte !

La forte mobilisation des personnels (68,9%) renforce la légitimité des syndicats et constitue un encouragement pour faire aboutir les revendications.

Plus que jamais, la CGT est un outil syndical ouvert aux personnels. La Fédération de l'Équipement et de l'Environnement - CGT s'adresse avec solennité à chaque agent en l'invitant à se syndiquer, à participer à la réflexion et à l'activité syndicales, à la mesure de ses envies et possibilités.

Montreuil, 3 novembre 2011

(*) La clé de répartition, pour définir la représentativité et l'attribution des droits syndicaux, de la liste commune CGT-FSU avait été définie ainsi : 83% pour la CGT et 17% pour la FSU. Aussi, au regard de cette élection, la liste CGT-FSU qui à 35,1% se décompose ainsi : 29,15% pour la CGT et 5,95% pour la FSU.



Billet d'actualité du 6 novembre 2011 Des élections qui portent loin

Même si, à l'heure où ces lignes sont écrites, les résultats de la consultation du 20 octobre ne sont pas totalement officiellement arrêtés, il n'y a plus aucun doute sur le fait que la CGT soit en progression. D'ailleurs, en toute logique et sans vendre la peau de l'ours, il est à peu près avéré que cette progression soit encore plus marquée quand les personnels de France Télécom et de la Justice auront voté le 22 novembre prochain.

Et comme la CGT est aussi en nette hausse sur le versement hospitalier, sa première place au niveau de l'ensemble de la Fonction publique en est significativement renforcée.

Des responsabilités importantes On s'en doutait : le paysage syndical est modifié à l'issue de ce scrutin. A l'évidence, il le sera encore davantage à l'automne 2014 lors des élections communes aux 3 versants. Et, sur des enjeux d'une telle importance, 3 ans, c'est déjà demain.

Avec les nouvelles règles de démocratie sociale, en particulier avec la négociation accrue et les accords majoritaires, ce sont de profonds bouleversements qui sont déjà en œuvre.

La CGT les aborde en position dynamique et positive : tant mieux.

Plus que jamais, nous devons être ouverts et offensifs dans la période qui s'ouvre. C'est la condition pour être à la hauteur de la confiance que les salariés ont placée dans notre organisation syndicale.

Vous avez ci-après les résultats de l'ensemble de la Fonction Publique (FPE, FPT, FPH)* au 3 novembre 2011. Attention, ils sont encore provisoires car les personnels de France Télécom et de la Justice votent le 22 novembre prochain.

* : FPE : Fonction publique d'Etat ; FPH : Fonction publique Hospitalière ; FPT : Fonction publique Territoriale.

Résultats de l'ensemble de la Fonction Publique au 3 novembre 2011

	Inscrits	Votants	Suffrages exprimés	CFDT	CFTC	CGC	CGT	FO	FSU	Solidaires	UNSa	Divers
FPE - Ministères, EP et Enseignement Privé 2010+2011	2137599	1103332	1061033	153784	41608	56465	159453	176356	180794	86321	146102	60155
Pourcentage		51,62%		14,49%	3,92%	5,32%	15,03%	16,62%	17,04%	8,14%	13,77%	5,67%

	Inscrits	Votants	Suffrages exprimés	CFDT	CFTC	CGC	CGT	FO	FSU	Solidaires	UNSa	Divers
FPT - Comités Techniques Paritaires 2008	1641328	977783	926380	205469	42947	11839	304714	163399	28563	27528	54376	87546
Pourcentage		59,57%		22,18%	4,64%	1,28%	32,89%	17,64%	3,08%	2,97%	5,87%	9,45%

	Inscrits	Votants	Suffrages exprimés	CFDT	CFTC	CGC	CGT	FO	FSU	Solidaires	UNSa	Divers
FPH 2011 (Résultats provisoires)	950934	480765	463826	107442	13704	2129	162069	102080		41430	19508	13173
Pourcentage		50,56%		23,16%	2,95%	0,46%	34,94%	22,01%	0,00%	8,93%	4,21%	2,84%

	Inscrits	Votants	Suffrages exprimés	CFDT	CFTC	CGC	CGT	FO	FSU	Solidaires	UNSa	Divers
Ensemble FP (Résultats provisoires)	4729861	2561880	2451239	466695	98259	70433	626236	441835	209357	155279	219986	160874
Pourcentage		54,16%		19,04%	4,01%	2,87%	25,55%	18,02%	8,54%	6,33%	8,97%	6,56%

Hors France telecom, Ministère de la Justice et quelques EP (Etablissements Publics)

	Inscrits	Votants	Suffrages exprimés	CFDT	CFTC	CGC	CGT	FO	FSU	Solidaires	UNSa	Divers
Rappel ensemble FP au 31/12/10	3936734	2547473	2441138	408459	82348	69377	573057	428172	281609	184417	249176	164524
Pourcentage		64,71%		16,73%	3,37%	2,84%	23,47%	17,54%	11,54%	7,55%	10,21%	6,74%

Résultats de l'ensemble de la Fonction Publique au 3 novembre 2011

	Inscrits	Votants	Participation	Suffrages exprimés	CFDT	CFTC	CGC	CGT	FO	FSU	Solidaires	UNSa	Divers
FPE : Ministères, EP et Enseignement Privé 2010+2011	2137599	1103332	51,6%	1061033	14,5%	3,9%	5,3%	15,0%	16,6%	17,0%	8,1%	13,8%	5,7%
FPT - Comités Techniques Paritaires 2008	1641328	977783	59,6%	926380	22,2%	4,6%	1,3%	32,9%	17,6%	3,1%	3,0%	5,9%	9,5%
FPH 2011 (Résultats provisoires)	950934	480765	50,6%	463826	23,2%	3,0%	0,5%	34,9%	22,0%	0,0%	8,9%	4,2%	2,8%
Ensemble FP (Résultats provisoires)	4729861	2561880	54,2%	2451239	19,0%	4,0%	2,9%	25,5%	18,0%	8,5%	6,3%	9,0%	6,6%

Hors France telecom, Ministère de la Justice et quelques EP (Etablissements Publics)

Rappel des résultats antérieurs CAP 2008/2010

	Inscrits	Votants	Participation	Suffrages exprimés	CFDT	CFTC	CGC	CGT	FO	FSU	Solidaires	UNSa	Divers
Ensemble FP au 31/12/10	3936734	2547473	64,7%	2441138	16,7%	3,4%	2,8%	23,5%	17,5%	11,5%	7,6%	10,2%	6,7%



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Le 5 janvier 2012 : Journée d'étude organisée par la Fédération sur les nouvelles règles de représentativité à Montreuil, salle du CNN au complexe de la CGT

Avec les Accords de Bercy signés par la CGT, CFDT, CGC, UNSA, Solidaires et FSU, ce sont dorénavant de nouvelles instances représentatives des personnels qui se mettent en place dans l'ensemble de la Fonction Publique.

Dorénavant les résultats du vote au Comité technique ministériel (CTM) servent à déterminer la représentativité des organisations syndicales au niveau ministériel, en remplacement des élections CAP, CCP, CAD précédentes.

De même, les Comités d'hygiène et de sécurité (CHS) ont vu leurs compétences s'élargir aux conditions de travail. Désormais, ils deviennent des Comités d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail (CHSCT).

Ces nouvelles règles ont pour objet de :

- 1. Conforter la représentativité des organisations syndicales avec la généralisation d'élections à des comités techniques ministériels et locaux.** Tous les personnels, titulaires, non-titulaires et ouvriers de l'Etat votent ensemble. A partir de 2014, les cycles électoraux seront harmonisés pour les 3 versants de la Fonction Publique : État, hospitalière et territoriale.
- 2. Renforcer la place de la négociation dans le dialogue social,** notamment par la reconnaissance à partir de 2014 de la majorité des voix comme critère de validité d'un accord.
- 3. Conforter le rôle des instances** auparavant consultatives et avec des membres désignés, notamment par la reconnaissance de la majorité des voix comme critère de validité d'un accord.
- 4. Renforcer le dialogue social inter fonctions publiques,** avec la création d'un Conseil supérieur commun de la Fonction Publique, instance de dialogue commune aux trois fonctions publiques.
- 5. Renforcer la légitimité des comités techniques** par un champ étendu de négociations notamment sur les rémunérations, les carrières, le recrutement, la formation, l'organisation et fonctionnement du service.

Ces textes bouleversent donc profondément les instances de dialogue social existantes au Ministère. C'est pourquoi la Fédération organise une journée d'étude le 5 janvier 2012 afin que les militants soient « armés » en conséquence. Nous diffuserons sous peu le programme. Cette journée d'étude vise les militants siégeant dans les CT, CHSCT et CLAS (jusqu'à 2 camarades par instance et service).



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Montreuil, le 9 novembre 2011

Ministère de l'écologie, du développement durable,
des transports et du logement
M. Jean-François Monteils – Secrétaire général
Tour Pascal A
92055 La Défense cedex

Objet : CHSCT

Monsieur le Secrétaire général,

Depuis le 1^{er} novembre 2011, de nouvelles règles édictées par un décret et une circulaire s'appliquent à la mise en place des CHSCT dans la Fonction Publique.

Ces textes stipulent que l'administration doit convoquer un CTM afin de déterminer la mise en place du CHSCT Ministériel, CHSCT Locaux et des établissements publics, leur champ respectif, attribution, rôle et fonctionnement.

Or à ce jour, aucune convocation ne nous est parvenue afin que la CGT puisse donner son avis sur cette constitution, qui sera des plus importantes au vu des enjeux sur l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail au MEDDTL.

Nous vous demandons d'interpeller les Chefs de services afin qu'ils s'abstiennent de toute convocation du CHSCT tant que le Ministère n'aura pris la décision de création de ces futurs CHSCT.

D'ici là, nous vous demandons de recevoir dans les meilleurs délais une délégation de la CGT.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de nos sentiments respectueux.

Le Secrétaire Général

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Marie RECH', is written over a horizontal line.

Jean Marie RECH

Copie :

- Mme Eyssartier – DRH
- Mme Navarre – DRH/RS



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Agence des voies navigables Compte-rendu de la première réunion du comité de suivi du 28 octobre 2011.

Première réunion du comité de suivi prévu par le protocole d'accord du 24 juin 2011, signé par le représentant de la Ministre du MEDDTL M. BERTEAUD et les représentants des 3 organisations syndicales CGT, CFDT et UNSA.

La DRH a indiqué qu'elle devrait également mener une concertation avec FO en raison de sa représentativité au CT ministériel. Elle a précisé que le protocole d'accord signé le 1er juillet 2011, couvert par le Code du travail, avec la CFDT de VNF avait une valeur juridique. Le protocole d'accord du 24 juin 2011 signé avec les représentants des organisations syndicales du ministère aurait lui une valeur juridique morale (selon un jugement du Tribunal administratif de Paris concernant un accord depuis la loi de 2010 sur le dialogue social dans la fonction publique) et sa mise en œuvre nécessitera des textes réglementaires.

Les 3 organisations syndicales ont déclaré que l'administration s'organise comme elle l'entend pour mener des concertations avec le syndicat FO.

La CGT a signalé l'urgence des questions d'emplois. L'administration doit produire un document établissant l'état par service des emplois actuels et les prévisions par filières avec des recrutements, des formations. La relance de la voie d'eau nécessite bien des emplois qualifiés pour réaliser toutes les fonctions nécessaires. Or le projet de supprimer 84 ETP (mention du projet de budget 2012 dans le cadre des 271 suppressions RGPP dans les Services navigation) est inacceptable, comme le refus de recrutement ou d'affectation des OPA !

La DRH rappelle que la création de l'Agence n'efface pas la RGPP... Et signale le blocage du ministère des Finances relatif au recrutement d'OPA... Le Directeur général de VNF admet la prévision pour 2012 de 70 recrutements d'OPA sur les fonctions de maintenance technique.

La réaction de la CGT fut vive. Le Service Navigation de la Seine a été cité sur le concours totalement infructueux pour le recrutement de 10 OPA. Ce service s'engageant dans le recrutement de personnels non-titulaires (PNT), pour l'instant de droit public, pour pallier l'absence de recrutement d'OPA. Ceci est a contrario de la résorption de l'emploi précaire dans notre ministère !

Le SNOA-CGT a rappelé son préavis de grève pour le 15 novembre et compte bien se faire entendre lors des négociations liées à cette action.

La CGT a également attiré l'attention des représentants de l'administration sur les métiers administratifs, sur ceux nécessaires à l'ingénierie publique de tous les ouvrages liés aux voies d'eau, Elle a dénoncé l'accélération de réorganisation de parties de services afin de s'affranchir des engagements du protocole, rappelés par la ministre, de non mobilité forcée et de maintien du revenu. Sur ce dernier point, le représentant de la DRH, M. BERG a été clair : les engagements de la ministre s'appliquent dès maintenant.

Sur le document intitulé « cartographie des emplois actuels de la voie d'eau » : C'est un listage des 19 familles professionnelles du MEDDLT (104 emplois types) et de celles de VNF (10 familles et 45 emplois repères) qui aboutirait à « 15 domaines professionnels et 72 emplois repères » dans la future Agence. Aucune indication en nombre d'ETP n'est donnée. Cette typologie fera l'objet de réunions de travail avec les organisations syndicales.

M. BERG a précisé que le projet relatif à la nature des emplois sera concrétisé par décret après avis du Conseil d'Etat.

Lors de cette réunion, l'administration a commenté certains points du nouveau projet de loi amendé et adopté par le Sénat en 1ère lecture le 19 octobre. La CGT renvoie sur ce point à son communiqué du 20 octobre 2011 (<http://www.equipement.cgt.fr/spip.php?article3853>)

La CGT a relevé la faiblesse du Ministre des transports, M. MARIANI, pour défendre le nom de l'Agence (ANVN) tel que prévu au protocole d'accord, s'en remettant à la «sagesse des sénateurs». L'appellation VNF n'étant obtenu que par une seule voix de différence.

Il a été remarqué l'interrogation de certains sénateurs sur les différences entre le statut d'un EPIC et celui d'un EPA dérogatoire dit « à deux visages ». L'EPA préserve les garanties des fonctionnaires, la dérogation portant notamment sur les contractuels de droit privé.

Cette première réunion n'a pas été à la hauteur : sur le chiffrage des emplois, les suppressions RGPP, le blocage des recrutements d'OPA, l'administration se contente de tourner autour du pot. Pour obtenir l'amélioration du service rendu aux usagers de la voie d'eau, l'augmentation de la sécurité des ouvrages, la contribution des voies d'eau à la mise en sécurité des digues vis-à-vis des risques inondation, les fonctions de gestion hydraulique... Il faut des actes pour les emplois !

Consultez sur le site de la Fédération, le dossier complet «Réorganisation des voies navigables» : <http://www.equipement.cgt.fr/spip.php?rubrique559>



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Montreuil, le 9 novembre 2011

Projet de loi Voies Navigables : en discussion à l'Assemblée Nationale

Le Sénat a adopté le **projet de loi relatif aux voies navigables** le 19 octobre dernier avec une série d'amendements.

Ce texte est en discussion à l'Assemblée Nationale en Commission (15 novembre) et en plénière (23 novembre ou report). La Fédération nationale de l'Équipement - Environnement CGT livre son appréciation aux Députés comme elle l'a fait auprès des Sénateurs.

1°- Au regard des préoccupations des personnels, le texte adopté par le Sénat améliore la rédaction du projet de loi sur plusieurs points.

Le nouvel établissement public sera bien à caractère administratif (EPA). L'Etat reste le propriétaire du domaine public fluvial. L'établissement doit en assurer la gestion et l'exploitation. Alors qu'il y a quelques mois, la volonté initiale du gouvernement était de transférer la propriété du domaine et les personnels d'Etat à l'actuel Etablissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) VNF. C'est un point d'appui acté par le Protocole du 24 juin 2011 signé avec la Ministre par 3 organisations syndicales représentatives (CGT, CFDT, UNSA) des 4 400 agents de l'Etat des Services Navigation devant être affectés au nouvel EPA avec les 390 salariés de VNF selon le projet de loi.

Les personnels de droit public sont affectés à l'établissement en position normale d'activité : leurs carrières et rémunérations sont régies par les textes en vigueur pour leurs statuts. Les personnels aujourd'hui salariés de droit privé de VNF continueront à relever de leur convention collective selon le protocole d'accord signé le 1° juillet 2011 par la CFDT-VNF organisation représentative de ces salariés.

S'agissant des instances représentatives des personnels, l'article 2 du projet adopté par le Sénat est satisfaisant. Instauration d'un Comité Technique Unique en formation plénière compétent pour l'ensemble des personnels et des sujets intéressant l'établissement, avec deux formations l'une pour les personnels de droit public, l'autre pour les personnels de droit privé. Ainsi ont été pris en compte l'avis du Conseil d'Etat sur la nécessité d'acter par la loi un Comité technique unique reflétant la réalité des personnels (à 93 % de statut public), et la décision n°2010-91 du 28 janvier 2011 du Conseil constitutionnel sur l'expression collective des salariés dans une institution représentative

Les missions de l'établissement ont été utilement complétées : gestion équilibrée des ressources en eau conciliant des usages diversifiés, sécurité et entretien des ouvrages et digues pour la prévention des inondations et des risques pour les usagers, conservation du patrimoine, contribution au report modal du fret alternatif au mode routier (art. L. 4311-1).

La question des filiales a fait l'objet d'amendements adoptés : de manière générale la création de filiales ou la prise de participation sera limitée à des organismes à capitaux à majorité publics. En matière de valorisation foncière du domaine public de l'Etat, les opérations d'aménagement urbain pourront être confiées à des bailleurs sociaux ou des établissements publics locaux et les programmes établis en concertation avec les collectivités territoriales et en conformité avec les objectifs du programme local de l'habitat et du schéma de cohérence territoriale (art. L. 4311-2).

Sur les moyens de l'établissement, un amendement adopté stipule que l'Etat et l'AFITF (Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France) concourent au financement des actions et projets pour les voies navigables (art. L. 4311-1-3).

2°- Nouvel établissement... Nouvelle appellation (ou non)...

Sur le nom prévu par le projet de loi pour le nouvel établissement, Agence nationale des voies navigables- ANVN, le rapporteur et la Commission ont été suivis par une courte majorité de sénateurs présents en séance (d'une voix) pour maintenir le nom **VNF**. Le ministre des transports renvoyant à la sagesse des sénateurs, en signalant que le nom ANVN figurait bien au projet de loi conformément aux deux Protocoles signés avec les syndicats des personnels de l'Etat et de VNF, mais reconnaissant que ne pas changer les logos ferait quelques économies... **Nous estimons qu'il est nécessaire de changer le nom en décidant ANVN selon le projet de loi pour quatre raisons :**

- respect du dialogue social et des protocoles d'accord actant la création d'un EPA ANVN signés par la ministre, le directeur général de VNF et les organisations syndicales en juin et juillet 2011,
- le conflit du printemps 2011 a porté sur le refus des personnels des Services Navigation dans l'unité de toutes leurs organisations syndicales d'un transfert à l'EPIC VNF ; or le signal émis par le maintien du nom VNF entretiendrait la confusion sur le statut du nouvel établissement et mépriserait le besoin de souder la communauté de travail des personnels des voies navigables à 93 % de statut public dans le nouvel EPA,
- l'argument des surcoûts liés au changement de logo d'un établissement actuel de 390 salariés connu des professionnels des voies navigables n'est pas chiffré ; il n'est pas très sérieux au regard du projet d'un nouvel établissement d'environ 5 000 salariés avec l'ambition de relance de la voie d'eau et les investissements nécessaires à la modernisation, à la mise en sécurité du réseau (840 M€ d'ici 2013 sur un total estimé à 2,5 Mrd €), ainsi qu'à la création de nouvelles trois nouvelles liaisons à grand gabarit (investissements estimés à 13 Mrd €).
- Enfin si la logique nouvel établissement... nouveau statut... nouveau nom... n'est pas toujours suivie par la représentation nationale, c'est bien pour des raisons d'intérêt général lié à l'attachement de très nombreux usagers comme de la communauté de travail : SNCF, la Poste, EDF... A l'évidence nous ne sommes pas dans ces échelles d'usagers. Et la future communauté de travail estime très majoritairement qu'il est opportun de décider le nom ANVN !

3°- Pour les emplois des voies navigables, il faut passer aux actes.

Lors du débat au Sénat le 19 octobre, le ministre des transports n'a pas voulu répondre à la demande de revenir sur les suppressions RGPP non argumentées de **271 emplois d'ici 2013** dans les services des voies navigables. Le projet de loi de finances 2012 prévoit **ainsi une baisse de 84 ETP** pour les voies navigables : plafond d'emplois en ETP de 4 241 (2011) à 4 157 (2012). Et lors du premier Comité de suivi du protocole réuni le 28 octobre dernier, les services du ministère ont signalé le refus du ministère du Budget de tout recrutement d'OPA sur des postes ouverts dans les services navigation pour des tâches d'exploitation ou de maintenance technique des ouvrages. A défaut des recrutements de CDD viennent ainsi d'être effectués pour répondre aux urgences...

A l'opposé des besoins nécessaires à la relance de la voie d'eau, les emplois des voies navigables continuent de chuter et certains sont précarisés : ce n'est pas acceptable ! Les parlementaires doivent poser la question des emplois.

En effet l'article 2 du projet de loi prévoit que le personnel de l'établissement comprend (art. L. 4312-3-1) : 1° des fonctionnaires de l'Etat, 2° des ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes de l'Etat, 3° des agents non titulaires de droit public, 4° des salariés régis par le code du travail. Un décret en Conseil d'Etat déterminera les types d'emplois nécessaires aux missions de l'établissement, après avis du comité technique unique et du conseil d'administration, et des orientations annuelles du conseil d'administration après avis du CT unique établiront les prévisions de recrutement et d'emploi (art. L. 4312-3-3). Que vaudra cette construction si les consignes ministérielles continuent de supprimer les emplois publics statutaires ?

Sur le chiffrage des emplois, les suppressions RGPP, le blocage des recrutements d'OPA, la situation dans les voies navigables se dégrade ! Pour obtenir l'amélioration du service rendu aux usagers de la voie d'eau, l'augmentation de la sécurité des ouvrages, la contribution des voies d'eau à la mise en sécurité des digues vis à vis des risques inondation, les fonctions de gestion hydraulique... Il faut des actes pour et non contre les emplois.

S'agissant du projet de loi, un amendement à l'article 2 2° modifiant ainsi l'article L. 4312-3-1 : « 4° Des salariés régis par le code du travail **qui ont été recrutés par VNF** » permettrait ainsi dans le nouvel établissement public administratif de ne plus recruter à l'avenir des personnels de droit privé.

4° Investissements 2012 pour les voies navigables : menaces sur les engagements.

Dans la présentation du dossier, comme dans le préambule du protocole d'accord du 24 juin 2011, est inscrit l'engagement de 840 Millions d'euros sur la période 2010-2013 pour les investissements de sécurisation, modernisation et développement des voies navigables, sur le total estimé à 2,5 milliards d'ici 2018. Mais la réalité des engagements Etat et AFITF sur le PLF 2012 reste à vérifier. Le PLF 2012 prévoit bien 59,5 M€ de subvention pour charges de service public à VNF. Des amendements gouvernementaux dans la partie recettes fiscales affectées à VNF – Taxe Hydraulique , la réduction des moyens de l'AFTIF prévus pour les voies navigables, ou encore la réduction des subventions Etat à VNF seraient une mise en cause des engagements de relance de la voie d'eau. Lors du débat au Sénat, une intervention a d'ailleurs mis en garde sur la possible intention de réduire par amendement gouvernemental de 6 millions les crédits investissements des voies navigables.

Des **amendements** devraient exclure le recours aux Partenariats Public Privé ou aux concessions, en raison des surcoûts à long terme et des pertes de maîtrise publique inhérents à ces procédés, et garantir que dans tous les cas les personnels de l'établissement assurent la maîtrise d'ouvrage des travaux liés à l'exploitation et à la gestion des voies navigables. Car la Ministre ne répond pas à la question du niveau des engagements nécessaires de l'Etat et de l'AFITF pour la réalisation des trois liaisons nouvelles à grand gabarit prévues au SNIT (13 Milliards – Seine/Nord/Europe – Bray/Nogent – Saône-Moselle/Saône-Rhin).

Sur des sujets précis de régénération des voies d'eau évoqués par des parlementaires, les réponses ministérielles sont insuffisantes ou évasives : celui du Canal du Midi (100 millions d'euros de coûts de réhabilitation et 100 millions sur la reconstitution des plantations de platanes) le ministre a répondu « on prévoit 37 millions pour l'ensemble des voies d'eau du Sud-Ouest » ; celui de l'expérimentation de décentralisation des voies d'eau de la région Bourgogne (besoins de 348 millions pour la régénération, l'Etat ne donnerait qu'un tiers), réponse « les discussions doivent se poursuivre ».



Compte-rendu de la Réunion au Cabinet du MEDDTL du 8/11/11 sur l'évolution du RST

*« Pour un service public de l'Équipement et de
L'Environnement au service du public »*

La CGT revendique des missions et des moyens avant un statut et ce constamment depuis le début des concertations avec le Cabinet !!

La réunion devait être consacrée à la gouvernance du Nouveau dispositif scientifique et technique (NDST) et aux liens avec les collectivités.

Un point sur la gestion des ressources humaines était prévu suite aux questions restées sans réponses lors de la réunion du 25 octobre.

La CGT a demandé le report de la réunion du 21 novembre consacrée au statut, en raison de l'absence du Directeur Adjoint du Cabinet M. Berteaud. M. Ferrand, conseiller social – qui a présidé la réunion du fait du très grand retard de M. Berteaud - refuse en arguant que les réponses du cabinet sont le fruit du travail d'une « équipe ».

Déclarations préliminaires et interrogations des organisations syndicales

La CGT est intervenue pour réaffirmer sa demande de garantie de moyens dans la construction du NDST. En effet, les documents tels qu'ils sont présentés par l'Administration sur la partie « missions » sont, de l'avis de certains chefs de service ayant participé au séminaire des cadres supérieurs du 24 octobre sur le NDST, « trop beaux pour être vrais ». En clair, en l'absence de garantie de moyens ils se résument comme nous l'avons déjà évoqué, CGT et autres organisations syndicales, à une liste à la Prévert.

La CGT dénonce le décalage entre les volontés et les bonnes intentions et la réalité des services, qui ne peut que perdurer si des moyens humains et financiers notamment ne sont pas garantis. Quelques exemples sont fournis :

- La DGITM a dénoncé dans un rapport sur les ingénieurs routiers, le manque d'attractivité du domaine « routes » mais aussi les manques de moyens... et dans le même temps les documents du Cabinet/DRI affichent que l'une des vocations du NDST est d'œuvrer dans ce domaine...

- Le Cabinet demandait que le NDST soit une véritable force de frappe dans le domaine de la normalisation, jugeant que les CETE-STC n'en faisaient pas assez...et dans le même temps il est sous-entendu en Administration Centrale que le Ministère va abandonner le Bureau de Normalisation Sols et Routes...

- Le NDST aura vocation à animer des réseaux et clubs métiers... et dans le même temps, les actions des COTITA ne sont pas valorisées ni reconnues par la Direction de la recherche et de l'innovation (DRI).

- Le NDST devra initier des partenariats avec des Etablissements Publics... et dans le même temps ni le CILPC (comité de programmation regroupant LRPC et ex-LCPC) ni le CSST (comité regroupant tous les organismes du « grand » RST du Ministère : CETE, ONEMA, ONCFS, CEMAGREF...) ne sont mentionnés dans le document...

- le NDST aura vocation à mettre en place des expérimentations, à produire et valider des prototypes... et dans le même temps les centres spécialisés (CECP, CER et SEMR) ne sont cités nulle part et souffrent de vacances et de l'abandon de certaines missions...

La CGT regrette que le Cabinet n'ait pas communiqué l'étude comparative juridique des différents scénarii qui devrait permettre aux organisations syndicales de mieux cerner les enjeux et les conséquences de chacun des statuts.

La CGT a questionné le Cabinet sur le délai qui serait laissé aux organisations syndicales dans le cas d'un protocole accord entre sa signature et la fin des négociations qui en découleraient.

La CGT a réclamé la mise en place d'un comité de suivi social, la garantie des implantations ainsi que l'engagement de ne pas procéder à des mobilités forcées.

La CGT a posé la question de l'échelon de gestion du NDST : gestion déconcentrée ou concentrée (Direction générale du NDST, DRI ou DRH).

La CGT a réaffirmé ses revendications en terme de ressources humaines :

- Quelle traduction en terme de carrière et de rémunération des agents reconnus en comité de domaine ? La CGT exige une reconnaissance en terme de promotion et de rémunération
- Quelle reconnaissance de carrière au sein du NDST ? la CGT revendique que les agents faisant leur carrière au sein du NDST en changeant de domaine, ou en restant au sein d'un domaine en passant par les différents stades – ingénierie, recherche, programmation... – soient reconnus à l'instar des agents des filières généralistes et spécialistes
- Quelle harmonisation des régimes indemnitaires – même si la PFR à plus ou moins long terme viendra mettre un terme à ceux-ci ? La CGT exige une harmonisation par le haut !
- A quel niveau s'appréciera la mobilité ? Quel sera le cadre des mutations ? chaque implantation sera-t-elle un service au sens actuel des CAP ? La CGT revendique qu'en aucun cas des agents du futur NDST puissent être mutés en interne en étant « mis à disposition » du service !
- Quel sera le devenir des ETST et des OPA dans le NDST ? La CGT met en garde l'Administration contre toute tentation de réduire des corps qui ont toute leur place dans des missions scientifiques et techniques au prétexte que les missions du NDST sont des missions « de haut niveau », sous entendu des missions d'étude déconnectées des essais et des données terrains.
- Quelles conséquences aura la mise en place du NDST sur la mutualisation des moyens supports ? La CGT s'oppose à toute réduction d'ETP : les CETE et STC n'ont que trop souffert des règles comptables iniques issues de la RGPP et d'une politique du toujours moins de services publics !
- Quel sera le régime ARTT du NDST et quel sera le forfait cadre ?
- Quid des recrutements et des promotions ? Seront-ils régionalisés ?

FO fait passer à l'Administration son analyse des scénarii de regroupements. Elle exige aussi de l'Administration une analyse juridique des différentes possibilités.

La CFDT réclame les comptes-rendus des précédentes réunions, afin de pouvoir bâtir un dialogue constructif. Sa demande de cartographie des compétences n'est pas satisfaite. La CFDT pense que la réunion du 2 décembre ne pourra pas être conclusive étant donné les zones d'ombre persistantes. Elle évoque les agents du CERTU qui craignent selon elle une gestion très centralisée. La CFDT apportera une motion en ce sens au prochain CODOR du CERTU. Elle regrette que finalement aucune décision ne soit affichée par l'Administration.

L'UNSA partage les interrogations de la CGT concernant les ressources humaines et notamment la question des régimes indemnitaires. La mise en place de la PFR va défavoriser les agents du NDST pour lesquels les cotations des postes A et B actuelles ne sont pas adaptées.

Réponses du Cabinet

- Sur la forme, le Cabinet reconnaît que le rythme soutenu des réunions n'a pas permis de produire certains relevés de décision, mais il vont être établis.

- Concernant le travail avec les Collectivités notamment par le biais des COTITA, le Cabinet s'engage à établir une synthèse, non exhaustive, car certains CR n'existent pas.

- De même, une cartographie portant sur les composantes du NDST va être établie rapidement.

- Concernant l'absence du Directeur de Cabinet à certaines réunions : le Cabinet annonce que c'est une équipe qui mène le chantier et l'absence de M. Berteaud ne vient pas minimiser les annonces ou discréditer les réponses.

- Le Cabinet s'engage malgré les délais à fournir un scénario final le 2 Décembre. Les réunions de négociation qui suivront permettront d'éclairer les problématiques fonctionnelles. En parallèle et jusqu'en janvier les réunions engagées par le Cabinet avec les Collectivités permettront pour début 2012 d'avoir des schémas de gouvernance avec ces dernières.

Pour le Cabinet, ce n'est pas une dimension politicienne mais une vision politique en terme d'organisation, qui préside les décisions à venir sur le NDST. Dans les grandes lignes ce qui sera décidé dans la concertation et la négociation restera au-delà des échéances électorales de 2012, car il n'est pas certain que les textes de mise en œuvre soient effectifs avant avril 2012.

- Actuellement la DAJ (direction des affaires juridiques) et d'autres services du secrétariat général produisent des analyses sur les différents scénarii. Pour le Cabinet le choix politique ne peut être envisagé qu'avec une analyse juridique aboutie prenant en compte la participation des collectivités, mais dans le même temps c'est la participation des collectivités qui va infléchir le choix politique du statut du NDST... **La CGT se pose la question suivante : avec toutes ces circonvolutions, la Cabinet arrivera t-il le 2 décembre à proposer un statut alors que celui-ci dépendra de la participation des Collectivités, en discussion avec le Cabinet jusqu'en janvier 2012 ???**

- Le Cabinet revient sur le principe d'un protocole d'accord : dans le cas d'un Etablissement Public et donc d'un passage au Parlement, les parlementaires prennent en compte (en ne sombrant pas dans une naïveté certaine...) les points de convergence qui ont été formalisés dans cet accord. Dans le cas d'un SCN, sans projet de loi, les décisions que prendra l'Administration dans la mise en place du dispositif s'appuieraient aussi sur le protocole. Dans les deux cas, la formalisation des convergences négociées, sans être une garantie absolue pour les agents, fondera la mise en place du NDST.

- Concernant les revendications de la CGT sur le personnel, le Cabinet reste vague en indiquant qu'il n'est pas dans leur intention de « faire perdre de l'argent aux agents » ou de « diminuer les possibilités de carrière ».

- La définition des cotations dans le cadre de la PFR fait l'objet de discussions avec la Fonction Publique afin de prendre en compte les spécificités des CETE-STC.

- Le Cabinet se réfère à la lettre de la Ministre sur la mobilité : il n'y aura pas de mobilité géographique imposée, mais pourra se poser la question de regroupements de services dans un but de rationalisation... dans ce cas des mobilités géographiques ou fonctionnelles seront examinées et ceci par un comité de suivi social, dont la mise en place est actée par le Cabinet.

- La DRI annonce qu'un projet de convention avec l'IFSTTAR est en cours. Ce projet prévoit un dispositif plus vaste remplaçant le CILPC : le CITAR qui doit permettre de créer des partenariats entre les laboratoires et tout autre EP du RST. La DRI ne répond pas aux objections de la CGT sur la réunion du CSST. Pour la DRI il s'agit d'explicitier le fonctionnement des équipes de recherche associée en supprimant les liens purement hiérarchiques entre celles-ci et l'IFSTTAR et en intégrant des notions de bénéfices mutuels pour chacun des partenaires.

- Le Cabinet et la DRI ne veulent pas diffuser les documents de préfiguration émanant des réunions de travail des « 12 » (directeurs des CETE et des STC).

- La CGT, FO et la CFDT réclament des documents plus lisibles et plus clairs sur l'organisation, les instances de décision du NDST, la tuyauterie budgétaire, la reconnaissance des spécificités des STC...Le Cabinet déclare que l'organisation technique de l'ensemble n'est pas de son ressort.

Seule la gouvernance l'est, même si les deux sont interdépendants. Concernant l'analyse budgétaire, le Secrétariat général du ministère y travaille, mais annonce qu'elle découlera des analyses juridiques... (des circonvolutions supplémentaires...).

Concernant l'organisation de la fusée, elle comprendra trois étages en terme de stratégie et de programmation : une vision à 10 ans (projet stratégique), à 4 (contrat d'objectifs) et à 1 an (plan de travail annuel) comme dans la majorité des organismes équivalents et sera organisée par un Conseil d'Administration ou un Comité des Directeurs (selon le statut), un comité technique et un conseil scientifique. Le Cabinet privilégie une organisation thématique en s'appuyant sur les structures existantes dans les STC, tels les CODOR du CERTU, à partir d'un schéma de 7 domaines, qui pourront être regroupées. Le Cabinet ne voit pas la nécessité technique de regrouper les fonctions de programmation assurés par les STC en un lieu centralisé.

- La CGT pose la question du titre 9 : quelle pérennité pour cet outil ? Le Cabinet répond qu'il devra évoluer pour que les services déconcentrés et les DAC puissent passer des commandes. Dans le cas d'un établissement public le titre 9 serait supprimé et l'organisme fonctionnerait sur un mode de subvention de la part du Ministère.

- Concernant le partenariat avec les Collectivités, il doit se faire, selon le Cabinet, à deux échelles : au niveau stratégique et au niveau programmation. Les Comités d'Orientation Inter-régionaux (gérant la relation entre Collectivités et NDST au niveau local) doivent avoir un pilotage local, mais aussi centralisé pour permettre au NDST d'avoir une vision d'ensemble et suivre les volumes globaux par activité.

- La CFDT indique qu'il n'y a pas dans les documents la participation aux divers comités des représentants du personnel. Le Cabinet répond que cela découle du statut et qu'il n'est pas allé à ce niveau de détail.

- La CGT réclame que le protocole d'accord comporte l'absence de mobilité forcée. FO juge que cela ne sert à rien. Même si la CGT reste lucide sur les capacités de l'Administration à revenir sur sa parole comme le rappelle FO avec le Laboratoire de Toulon et le cas de 60 agents du CETMEF, il est préférable selon nous de l'indiquer.

Point sur le calendrier

Phase de concertation

- 21 Novembre : statut (SCN ou EP) du NDST : un nouveau document sera diffusé au moins une semaine à l'avance

- 2 Décembre : synthèse des échanges et ébauche du protocole d'accord (ou de relevé des désaccords)

Le Cabinet a précisé le calendrier :

- Le 2 décembre, un statut et un périmètre seront mis en avant ;
- Des discussions avec les Collectivités devront aboutir d'ici Janvier 2012 à des modèles de participation des Collectivités au NDST ;
- A partir du 2 décembre le Cabinet engagera des réunions de négociation avec les organisations syndicales.

SOUTENEZ LA CGT, REJOIGNEZ-LA

Nom Prénom:

Service.....Adresse:.....

Signature :

Bulletin d'adhésion à remettre à un militant CGT de ton service ou à renvoyer à Fédération Nationale CGT de l'équipement et de l'environnement - 263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex - tél. : 01 48 18 82 85/82 86 – Fax : 01 48 51 62 50 - E-mail : ussere@cgt.fr



Montreuil, le 10 novembre 2011

Relevé de décision

Réunion plénière sur la mise en place des 4 groupes de travail permanents

Lors de la réunion du 10 novembre entre les camarades de l'Etat et de la Territoriale sur la mise en place des 4 groupes de travail permanents, réunion consécutive aux rencontres des bureaux UGFF et FD Services publics de juillet et septembre, il a été décidé de :

- Constituer les 4 groupes de travail.
- Désigner un animateur par groupe.
- Arrêter un calendrier pour les prochaines plénières et groupes de travail.

Il a été rappelé que ces groupes de travail, qui auront une certaine « autonomie », n'ont pas vocation à prendre des décisions. Ce sont bien les organes directeurs de l'UGFF et de la FD des Services publics qui restent décisionnaires.

L'objectif des groupes est de produire du revendicatif et/ou des propositions mais aussi d'éviter les doublons. En clair, ce qui sera fait au sein des groupes ne sera plus fait au sein de nos structures respectives.

Un fichier mail de l'ensemble des camarades composant les différents groupes va être constitué pour permettre une diffusion des informations. Ce fichier sera constitué par Christine de l'UGFF.

Il a été décidé d'associer les responsables UGFF et FDSP à la formation syndicale aux réflexions du groupe de travail « Enjeux revendicatifs partagés ».

Dates de réunion des prochaines plénières :

- Le 4 avril 2012 matin
- Le 28 juin 2012 après-midi

Dates de réunion des prochains groupes de travail (convocation par les animateurs) :

- Statut unifié : 16 décembre 2011 matin (S. Guinand)
- Les compétences Etat-Collectivités : 29 novembre 2011 après-midi (JM. Canon)
- Enjeux revendicatifs partagés : 19 janvier 2012 matin (Ch. Godard)
- Evolution de l'outil syndical : 3 janvier 2012 après-midi (B. Talbot)

Composition des 4 groupes de travail :

<p style="text-align: center;">Statut unifié</p> <p>Animatrice : Sylvie Guinand s.guinand@fdsp.cgt.fr</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Vincent Blouet : vblouet@ugff.cgt.fr - Yvette Cichon : yvette.cichon@paris.fr; dasco@us-cgt-spp.org - Claude Michel : c.michel@fdsp.cgt.fr; mathnain@wanadoo.fr - Arsène Montarou : SNPTRI@orange.fr - Gilles Oberrieder : goberrieder@ugff.cgt.fr - Marie-Hélène Thomas : mhthomas@ugff.cgt.fr - Céline Verzeletti : ugsp@cgt.fr
<p style="text-align: center;">Les compétences Etat-Collectivité</p> <p>Animateur : Jean-Marc Canon jmcanon@ugff.cgt.fr</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Eric Dorn : e.dorn@fdsp.cgt.fr - Michel Faure : michel-1.faure@dgi.finances.gouv.fr - Patrick Hallinger : phallinger@ugff.cgt.fr - Vincent Lorne : vincent.lorne@meteo.fr - Aline Louangvannasy : aline.louangvannasy@wanadoo.fr - Jacques Nicolas : jn31@orange.fr - Pascal Sancéré : pascal.sancere@wanadoo.fr
<p>Enjeux revendicatifs partagés (Educatif, Culturel, Santé-Travail, Infrastructures de transport)</p> <p>Animateur : Christophe Godard godardchristophe@gmail.com</p>	<ul style="list-style-type: none"> - François Canu : francoiscanu13@orange.fr - Michel Caussemille : m.caussemille@fdsp.cgt.fr - Eric Collin : snptte.02@orange.fr - Estelle Darras : estelledarras@yahoo.fr - Nivano Fiorot : snopa@cgt.fr - Magali Giorgetti : flamag2@yahoo.fr - Franck Guillaumet : franck.guillaumet@orange.fr - Cécile Hussonois : cecile.hussonois@grigny91.fr; cecile.hussonois@free.fr - Frédérique Laizet : laizetfred@yahoo.fr ; dasco@us-cgt-supp.org - François Paul : cgtcg51@orange.fr - Philippe Mouchel : p.mouchel@fdsp.cgt.fr - Gaëtan Silène : Gaetan.Silene@developpement-durable.gouv.fr - Philippe Vorkaufner : philippe.vorkaufner@gmail.com
<p style="text-align: center;">Evolution de l'outil syndical</p> <p>Animateur : Baptiste Talbot b.talbot@fdsp.cgt.fr</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nicolas Baille : nbaille@cgt.fr - Charles Breuil : snopa@cgt.fr - Jean-Marc Canon : jmcanon@ugff.cgt.fr - Christophe Couderc : c.couderc@fdsp.cgt.fr - Willy Garing : SNPTRI@orange.fr - Christophe Godard : godardchristophe@gmail.com - Nathalie Métché : n.metche-nickles@fdsp.cgt.fr - Dominique Panico-Mialon : dominique.panico-mialon@loire.gouv.fr